



Arret longue maladie, fin de cdd et calcul du droit au chomage

Par **liloo13280**, le **28/11/2015** à **21:26**

Bonjour,

J'ai été embauchée en CDD pour une période de 10 mois mais je n'ai travaillé que 3 mois car je suis victime d'harcelement moral. N'ayant pas un an d'ancienneté, mon employeur ne me verse pas de salaire. Je me pose alors la question : comment seront calculés mes indemnités chomage si je n'ai pas de salaire pendant mon arrêt ?

En vous remerciant pour vos retours car je suis vraiment très stressée.

Cordialement,